

I.3 LE BATI VILLAGEOIS – SAINTE SUZANNE

Résumé du chapitre

Sainte Suzanne est actuellement commune associée d'Orthez. D'un point de vue architectural, urbain et paysager, il s'agit d'une entité bien distincte, dans le caractère d'un village béarnais. Plusieurs qualités propres à ce type de village sont bien affirmées :

- la franche relation avec le paysage rural, très préservé du côté Est du village, et la présence des jardins formant la transition entre le bâti et le grand paysage ;
- le paysage bâti, celui des rues et la silhouette des toitures ;
- la rivière (le Laa) et les ouvrages qui ponctuent son cours ;
- la structure des rues et du tissu parcellaire dans lequel les règles d'implantation et d'orientation du bâti sont déterminantes ;

- des édifices particulièrement intéressants : le château de Baure, le moulin du village, le pont et plusieurs maisons ;

- un art de bâtir dans lequel les règles de composition et les matériaux jouent un rôle important.

Du fait de la proximité et de l'association avec Orthez, la commune de Sainte Suzanne connaît un certain dynamisme et est appelée à se développer.

Il n'existe actuellement aucune protection site ou monument à Sainte Suzanne. La prise en compte des qualités architecturales, urbaines et paysagères dans les projets de développement constituera un enjeu patrimonial pour la commune de Sainte Suzanne.

Sommaire

- I.3.1 - l'implantation et organisation générale : les composantes du site.
- I.3.2 - le bâti et la forme du village dans le plan cadastral napoléonien
- I.3.3 - l'identification et localisation du patrimoine architectural et paysager
- I.3.4 - les caractères de la structure urbaine : éléments régulateurs
- I.3.5 - le paysage bâti villageois et l'espace public : éléments régulateurs
- I.3.6 - les caractères architecturaux : éléments régulateurs
- I.3.7 - le Laa, les moulins, le château de Baure.



I.3.1 L'IMPLANTATION ET L'ORGANISATION GENERALE LES COMPOSANTES DU SITE

Sainte Suzanne est aujourd'hui une commune associée à Orthez. Toutefois, il s'agit d'un village à part entière, doté de ses quartiers de maisons et de ses édifices publics : école, mairie, église.

Le bourg est organisé le long d'un chemin principal, de part et d'autre d'un pont ancien sur le Laa **(1)**.

Au Nord du Laa se trouve le quartier le plus dense. On peut observer que l'école **(2)** n'existe pas sur le cadastre ancien (cf. page suivante)? et que l'îlot qu'elle occupe constitue une petite butte dans l'axe du pont : s'agit-il de l'emplacement d'une fortification ancienne ?

Au Sud du Laa est implanté un quartier moins dense et principalement organisé autour de l'église **(3)**.

Auprès du pont et le long du Laa s'échelonnent plusieurs anciens moulins **(4)** et en aval du village, auprès d'un ancien moulin se situe le château de Baure **(5)** non visible sur la photo aérienne.

On peut noter l'absence de mitage urbain aux abords Est du village ancien **(6)**. il s'agit d'une qualité de paysage devenant très rare.

La comparaison avec le cadastre ancien indique que ce paysage est ancien et bien préservé. Le maintien, au travers des aménagements futurs, est un enjeu pour la commune de Sainte Suzanne.



Le



paysage bâti ancien est caractérisé par des éléments qui ne figurent pas sur le plan cadastral (arbres monumentaux), ou seulement de façon ténue (croix du carrefour). On peut aussi remarquer la façon d'occuper le devant de la maison qui donne sur l'espace public.

I.3.2 LE BATI ET LA FORME DU VILLAGE DANS LE PLAN CADASTRAL NAPOLEONIEN

Ce plan décrit la forme du village et la disposition générale des maisons dans le premier tiers du XIX^e siècle, et par comparaison avec le plan cadastral actuel on peut faire plusieurs observations :

- des différences importantes en ce qui concerne

1 – l'église : celle qui figure sur le plan évoque une église romane par son chevet semi-circulaire (ce qui confirmerait l'ancienneté du bourg). Elle est orientée, à la différence de l'église actuelle qui est occidentée.

2 – l'îlot central au cœur du village sur lequel est aujourd'hui bâti l'école est assez curieusement "vide". La situation de cet îlot dans l'axe du pont et sa topographie surélevée (côté Ouest notamment) fait penser à une structure disparue ou à une motte médiévale.

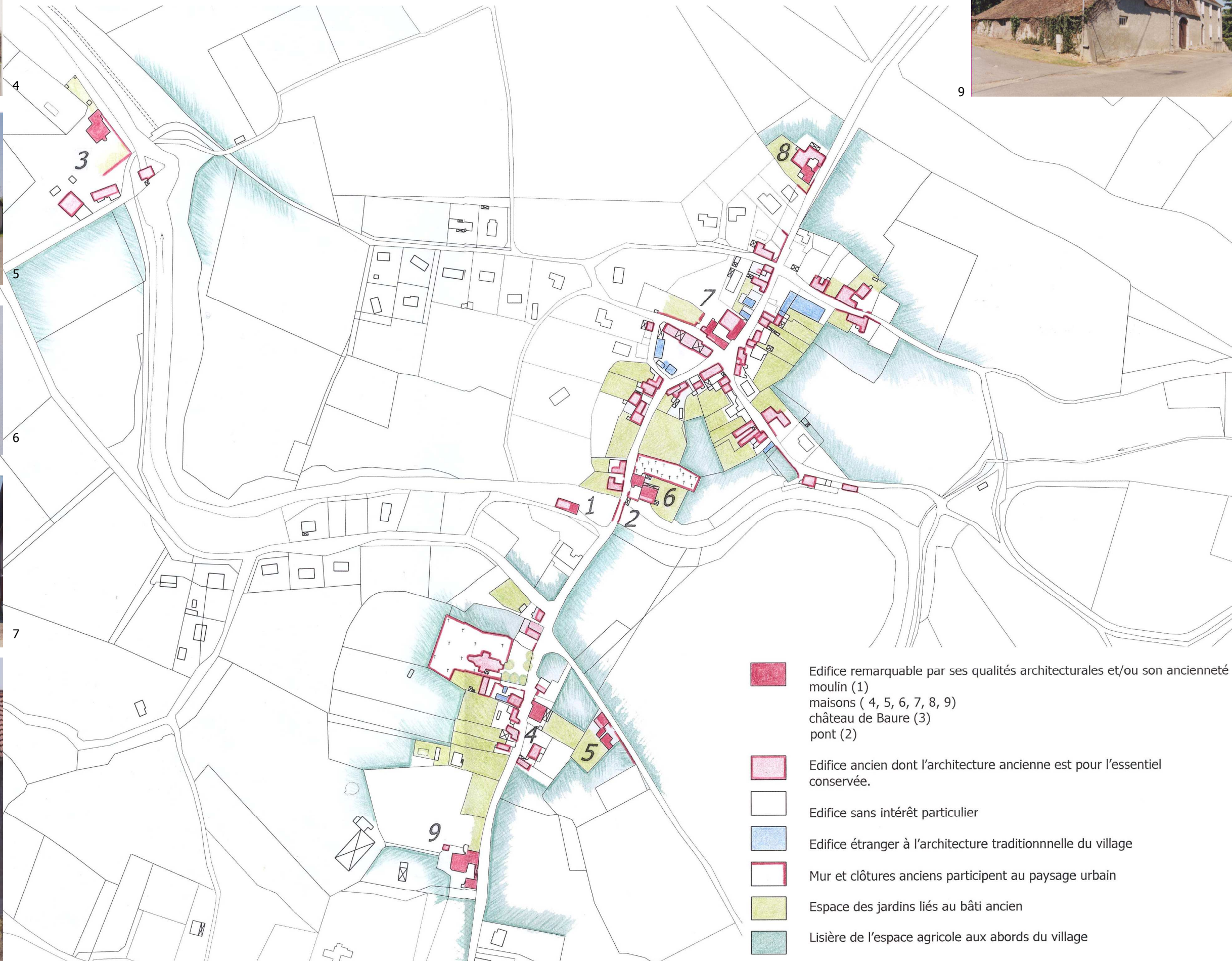
3 – les abords et communs du château de Baure forment un ensemble cohérent et imposant.

4 – le moulin, qui n'a pas encore été augmenté du hangar le prolongeant actuellement.

Par contre, l'essentiel des maisons figurant sur ce plan existe encore, avec souvent des modifications, des adjonctions. Parmi elles, les maisons identifiées comme les plus remarquables ont bien conservé leur structure générale (**5**) – (cf. chapitres ci-après).

Il en est de même pour la structure des rues et du parcellaire.

Les abords du village côté Est sont aujourd'hui encore tels qu'ils étaient alors, le village ayant de ce côté conservé sa "peau" vis à vis du paysage rural.

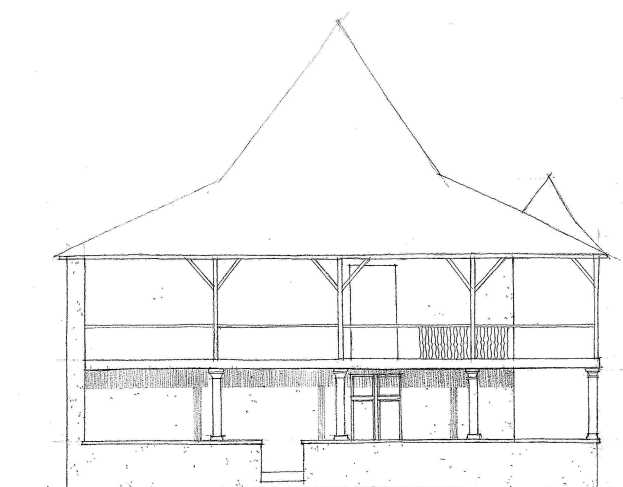


- Edifice remarquable par ses qualités architecturales et/ou son ancienneté
moulin (1)
maisons (4, 5, 6, 7, 8, 9)
château de Baure (3)
pont (2)
- Edifice ancien dont l'architecture ancienne est pour l'essentiel conservée.
- Edifice sans intérêt particulier
- Edifice étranger à l'architecture traditionnelle du village
- Mur et clôtures anciens participant au paysage urbain
- Espace des jardins liés au bâti ancien
- Lisière de l'espace agricole aux abords du village

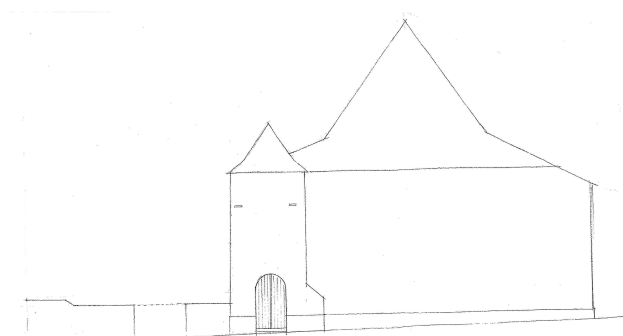
I.3.3 L'IDENTIFICATION ET LOCALISATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER



Façade Nord



Façade Est



Façade Ouest

ELEVATION DE LA MAISON 4

Plusieurs éléments d'architecture en font un édifice assez exceptionnel : comble, galerie, baies à meneau en bois. Cette maison mérité d'être conservée dan son caractère ainsi

L'étude des édifices sur le terrain et sur le cadastre ancien permet d'identifier :

A – des édifices d'exception :

- le moulin (1) dont le mur en pierres de taille bien assisées rappelle les édifices anciens d'Orthez, (maisons médiévales et moulin vicomtal).

- de même le pont, en ce qui concerne la pile et les arches (2).

- le château de Baure (3), dont le corps de logis et une partie des communs figurent sur le cadastre napoléonien.

B – plusieurs maisons remarquables (4 à 9) tant par leur composition et leur organisation autour de cours, que par des éléments d'architecture conservés : tourelle à embrasures de tir auprès du pont, ensembles de menuiseries anciennes, galerie, toiture

C – un tissu de parcelles et d'enclos, anciennement des jardins, particulièrement cohérent avec le bâti ancien.

Ce tissu est une composante du patrimoine paysager du bourg de Sainte Suzanne. Ces espaces, non bâtis et soignés sont le complément indissociable du bâti ancien.

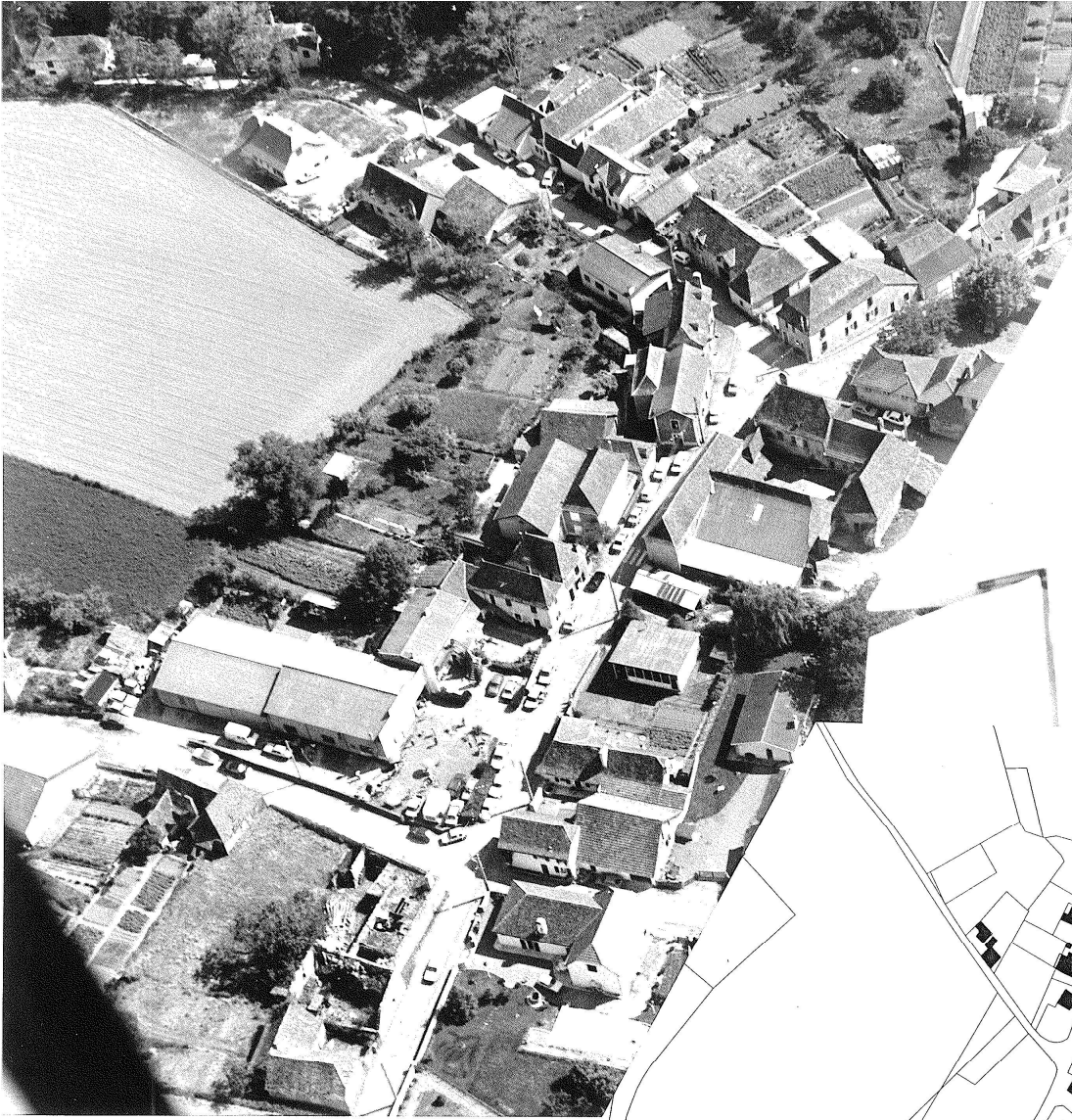
Ils forment une transition entre le cœur du village habité et l'espace rural proprement dit.

D – un paysage "urbain" animé par la topographie, bien structuré par l'implantation des maisons le long des rues et des carrefours.

Ce constat montre qu'il existe à Sainte Suzanne un enjeu :

- de préservation et mise en valeur d'une architecture ancienne de qualité ;

- de maintien de qualité du paysage et de l'environnement villageois, tant dans l'entretien de la couronne de jardins que dans l'intégration d'éventuelles constructions neuves qui devraient s'attacher à promouvoir les qualités urbaines et paysagères existantes (cf. chapitre éléments régulateurs).



I.3.4 LES CARACTERES DE LA STRUCTURE URBAINE ELEMENTS REGULATEURS

L'organisation du bourg est assez remarquable car elle présente des rues et des places bien constituées et bordées de maisons qui forment une continuité.

Lorsque l'on regarde en plan ou vue d'avion, on est aussi frappé par la cohérence du "tissu", caractérisé par le rythme des parcelles traditionnellement réservées aux jardins.

Cette cohérence est le fruit d'un certain nombre de dispositions urbaines qui se reproduisent de maison en maison, d'une façon variée.

- **un découpage parcellaire** à partir de la voie, souvent plus étroit en façade que long en profondeur. C'est l'étroitesse du parcellaire qui permet la continuité bâtie.

- **l'implantation du bâti** se fait soit en bordure de voie, soit très près de celle-ci. Dans ce cas une cour forme transition. Dans les plus grandes maisons, cette cour est close.

- **à l'arrière des maisons**, le reste de la parcelle est libre de construction (sauf petits appentis ou abris).

- **une clôture**, mur ou haie enclot les parcelles qui sont bien séparées des champs.

- **les volumes bâtis** traditionnels sont plutôt étroits, allongés, simples et couverts à deux ou quatre pentes. Leur orientation est soit parallèle à la voie, soit perpendiculaire.

La mise en œuvre de ces dispositions, en les adaptant à la topographie, au foncier disponible, à la géométrie de l'espace public, aux moyens de la construction est un facteur de cohésion. Ce sont des éléments régulateurs urbains. Continuer à les appliquer sera un facteur d'intégration urbaine.



1



2



4

I.3.5 LE PAYSAGE BATI VILLAGEOIS ET L'ESPACE PUBLIC ELEMENTS REGULATEURS

Le paysage bâti, perçu par les espaces publics, présente plusieurs caractères qui forment la personnalité du village :

1 - au long des rues, et principalement au cœur du bourg, l'espace est bordé par le bâti, en formant une continuité visuelle.

Mais l'alignement n'est pas rectiligne. le jeu des retraits et des inflexions anime la perspective en offrant des dégagements pour passages et seuils.

2 – lorsque le bâti cède la place aux jardins et aux cours, c'est un mur qui assure la continuité matérielle de la bordure de l'espace public : il s'agit d'une rue et non pas d'un chemin.

3 – aux abords du Laà, la topographie est plus marquée et peut-être traitée par un soutènement.

4 – la différence d'altitude entre la cour de la mairie et la rue donne lieu à un perron qui participe à l'espace public.



3

ARCHITECTURE DE GRANGE



Grange où l'on peut observer des trous de boulins dans le haut du pignon. On peut comparer ce pignon à celui de construction ancienne et aujourd'hui disparue, mais



Type de grange daté au portail du XIX^e siècle. On peut noter le peu de petits nombres de percements et donc l'importance du mur. Maçonnerie de cailloux non enduite ou simplement enduite à la chaux.

ARCHITECTURE DE MAISONS



Organisation en travées d'ouvertures de la façade de la maison. Noter le décalage de la porte de droite et la porte cochère dans le bâtiment annexe



Le même volume peut abriter plusieurs entités auxquelles



La composition en travée est ici plus régulière.

Ces trois maisons ont en communs d'avoir un haut comble couvert de tuile plate ancienne et d'avoir des groupes qui individualisent

I.3.6 LES CARACTERES ARCHITECTURAUX ELEMENTS REGULATEURS



bâtiment secondaire cour bâtiment principal



porche et maison grange



porche et grange sur cour maison façade Est

Les constructions de Sainte Suzanne correspondent essentiellement à un bâti villageois et comprennent plusieurs types :

- **les maisons d'habitation** proprement dite ;
- **les granges** ou bâtiments d'exploitation ;
- **diverses constructions** permettant d'articuler plusieurs édifices : porche, tourelle, couvents ...

Par delà la diversité des types architecturaux apparaissent un certain nombre d'éléments régulateurs de l'architecture.

- **le volume bâti** est plutôt rectangulaire, assez étroit et établi sur un ou deux niveaux (rez de chaussée et étage) ;
- **les toitures** sont à forte pente, couvertes en tuile plate de terre cuite. Le faitage est dans le sens de la longueur de la construction et correspond souvent des croupes ;
- les ensembles bâtis importants combinent plusieurs volumes, assemblés perpendiculairement ou accolés ;
- **des porches**, appentis, constructions secondaires, plus étroites et plus basses permettent d'articuler plusieurs volumes, tout en formant des espaces privatifs ou **des cours**.

Ces éléments règlent la proportion des édifices, de leur toiture, leur aspect, leur couleur et leur rythme dans le paysage bâti de Sainte Suzanne.

L'organisation des façades offre plusieurs caractères :

- **L'orientation** : les façades Ouest lorsqu'elles ne donnent pas sur la rue sont peu ou pas percées.
- **La composition** des façades s'organise en travées d'ouvertures ; les baies, de proportion variée, sont en général plus hautes que large. La symétrie et la porte marquent une façade principale.
- **L'ornement** de la façade des maisons comprend des encadrements de baie, des chaînages d'angles peints, des enduits de couleur sable ou chaulés. **Les menuiseries** et contrevents en bois sont peints.
- Les granges et constructions annexes sont bien distinctes des maisons. Les percements sont plus rares et sans ornement. Les proportions et la couleur naturelle des matériaux (tuile, enduit de chaux et sable) se distinguent de celle des maisons.



1



2



3

I.3.7 LE LAA, LES MOULINS, LE CHATEAU DE BAURE

Le Laà traverse le village de Sainte Suzanne, découpant ses deux quartiers.

Son cours relie plusieurs ensemble particulièrement intéressants tant du point de vue de l'architecture que du paysage :

- 1** - en amont du village plusieurs moulins, associés à un paysage de rivière et de plan d'eau ;
- 2** - le moulin situé dans le village ;
- 3** - le pont franchissant le Laa ;
- 4** - le château de Baure.



DEBORD DE TOITURE



Génoise et mur enduit de chaux puis badi-geonné en blanc. Une petite hauteur de l'enduit sous la génoise est préalablement lissé à la truelle. Ce type de traitement est l'un des plus



Deuxième type de débord de toiture traditionnelle. Console moulurée et planche d'en-tablement - pas de planche de rive - bois peint



Troisième type de débord de toiture. Corniche moulurée soit en pierre, soit en mortier calibré.

MENUISERIES EN BOIS PEINT



Travée d'ouverture et enca-drement de



Porte à deux vantaux et trumeau



Porte ancienne panneau à petit cadre : menuiserie à conserver et



Les couvertures anciennes sont de tuile plate, de couleur brun rouge foncé. Elles sont épaisses et offrent un pureau un peu irrégulier. Souvent se mêlent des tuiles écailles. La pente des toitures est très accentuée et souvent bien au delà de 100%.



Le paysage du village de Sainte Suzanne présente une grande qualité visuelle grâce à l'homogénéité des couvertures



Le noyau central de la maison est couvert d'un comble très élevé. La pente plus douce du bas de la toiture vient couvrir la très belle galerie qui s'ouvre sur le jardin. Les boiseries



Détail de maçonnerie et cou-verture : outeau de ventilation Maçonnerie enduite à la



Type et proportion de lucarne et cheminée



Exemple de pan de bois peint. Le coyau de toiture donne toute son élégance à cet édifice

